



L'EUROPE AGIT EN MARTINIQUE POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION



PO FSE ETAT 2014 - 2020
PO IEJ - Volet MARTINIQUE





SOMMAIRE

Le FSE, un fonds pour les hommes et les ressources humaines	p 3
Qui gère le FSE ?	p 3
Le FSE pour quoi et pour qui ?	p 5
Axe 1 Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	p 5
Axe 2 Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi	p 6
Axe 3 Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	p 7
Axe 4 Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous	p 9
L'initiative pour l'emploi des jeunes	p 10
Quelques réalisations des programmes	p 11
Nouvelles modalités de mise en œuvre	p 14
Modalités de gestion 2014-2020	p 15





Le FSE, un fonds pour les hommes et les ressources humaines

Le Fonds social européen est le fonds européen de soutien à l'emploi. Il participe à la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale de l'Union européenne.

Son action est essentiellement de donner aux hommes et aux femmes les compétences nécessaires pour accéder ou rester dans l'emploi, changer d'activité ou créer son activité mais aussi organiser l'intervention des acteurs de l'emploi sur un territoire ou partager les savoirs pour une plus grande efficacité. Les publics ciblés par le FSE sont les plus vulnérables face à l'emploi.

“L’objectif, renforcer les politiques d’emploi mises en œuvre pour en décupler l’effet et pour un meilleur résultat”.

Qui gère le FSE ?

Concrètement le Fonds social européen apporte des financements aux structures qui sont les acteurs clés, forces vives du territoire, pour élaborer et mettre en œuvre les politiques nationales au travers de projets qui répondent au Programme opérationnel FSE Etat Martinique.

Pour la nouvelle programmation 2014-2020, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dispose une nouvelle architecture de gestion des fonds structurels.

35% du FSE sont confiés à la Collectivité Territoriale de la Martinique. Leur intervention s'effectue dans le cadre de leurs compétences obligatoires : la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation...

L'Etat conserve la gestion du volet « emploi et inclusion » avec 65% de l'enveloppe FSE, dont la moitié sera répartie sur le champ de l'emploi et l'autre moitié sur le champ de l'inclusion (géré par la Collectivité Territoriale de Martinique).

Enveloppes financières FSE Martinique

Etat : 119, 7 M €

CTM : 77,12 M €
dont 3,8 M€ d'IEJ

Le FSE, un facteur d'innovation et un acteur du changement pour l'emploi de tous les citoyens.

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits et à apporter des solutions efficaces à des problématiques complexes auxquelles ni l'Etat, ni le marché ne peuvent répondre seuls.

L'innovation sociale est inscrite de manière transversale comme principe directeur du programme opérationnel mais est attendue plus particulièrement sur des domaines insuffisamment pris en compte dans le droit commun et complémentaires aux politiques publiques.

Une innovation sociale n'est pas forcément un projet complètement nouveau. Elle peut être un projet développé dans un territoire et qui s'implante dans un autre territoire. Cette innovation aura alors un caractère nouveau au regard du contexte de cet autre territoire si elle apporte bien une solution nouvelle à un besoin social peu ou mal couvert.



Le FSE pour quoi et pour qui ?

Axe Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi

1

Objectif spécifique 1.1

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus éloignés : demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, femmes, seniors et inactifs de plus de 30 ans (19 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Actions expérimentales et innovantes d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et des inactifs ♦ Actions d'accompagnement à la mobilité professionnelle des demandeurs d'emplois et des inactifs ♦ Actions de consolidation de projets professionnels et de placement à l'emploi...
Porteurs visés	OPCA, Organismes de Formation, Pôle emploi, URASS, AGEFIPH, Chambres consulaires, LADOM, DIECCTE, Associations, Entreprises, Organisations professionnelles, EPCI, Maison de l'emploi,....
Publics visés	les inactifs les moins qualifiés, les chômeurs, et parmi ces catégories, les chômeurs de longue durée, femmes, les seniors et les jeunes de moins de 26 ans sont prioritaires
Résultat attendu	Augmentation du nombre de bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé

Objectif spécifique 1.2

Augmenter le nombre de jeunes NEETS accompagnés en ciblant les jeunes n'ayant pas bénéficié de solutions positives depuis 2 ans et les jeunes de 24 ans à 30 ans sans diplôme (15,5 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Actions expérimentales et innovantes d'accompagnement individualisé des actions innovantes de repérage des NEETS inactifs ♦ Actions expérimentales et innovantes de personnalisation et de renforcement de l'accompagnement des jeunes ♦ Actions et dispositifs de deuxième chance, de pré qualification et de qualification ♦ Expérimentation de l'extension aux jeunes de 26 – 30 ans des dispositifs Etat d'accompagnement vers et dans l'emploi...
Porteurs visés	Missions locales, LADOM, Cap emploi, Organismes de formation, Associations, Structures de prévention spécialisée, Collectivités, RSMA, DIECCTE, Syndicats professionnels, ...
Publics visés	Jeunes inactifs, Jeunes de 18 à 25 ans et particulièrement ceux pour lesquels il n'y a pas de solutions positives depuis plus de 2 ans, Jeunes de 24 à 30 ans sans diplômes
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Augmenter le nombre de jeunes accompagnés via un accompagnement personnalisé et donc à travers des services et prestations adaptés à leur situation. ♦ Concentrer les efforts sur ceux qui en ont le plus besoin.



Le FSE pour quoi et pour qui ?

Axe 2

Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi

Objectif spécifique 2.1

Accroître la fréquentation des programmes de formation et la participation aux actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

(6,856 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions de sensibilisation, de promotion, de formation et de soutien au dialogue social et à l'amélioration des conditions de travail ◆ Etudes et expérimentations sur les relations et les conditions du travail ◆ Actions innovantes de structuration des entreprises, secteurs, filières ◆ Actions d'accompagnement des responsables des TPE-PME...
Porteurs visés	OPCA, Organismes de formation, ARACT, Associations, Chambres Consulaires, CRESS, Entreprises, particulièrement les TPE/PME, Groupements et réseaux d'entreprise, Organisations professionnelles, .
Publics visés	Employeurs particulièrement les TPE/PME, Salariés, Partenaires sociaux
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Améliorer la prise en compte par l'ensemble des acteurs des enjeux relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; ◆ Améliorer le dialogue social et les conditions de travail des salariés.

Objectif spécifique 2.2

Accroître la fréquentation des programmes de formation des salariés qui en bénéficient le moins : salariés des TPE-PME, les moins qualifiés, les femmes et les seniors (9 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions individuelles et collectives de formation à la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés ◆ Actions individuelles et collectives de formation certifiante et qualifiante des salariés les plus fragilisés en lien avec les besoins du tissu économique local ◆ Etudes portant sur la meilleure définition des besoins en formation ◆ Actions concourant au développement de la validation des acquis de l'expérience, ...
Porteurs visés	OPCA, Organismes de formation, ARACT, Associations, Chambres Consulaires, CRESS, Entreprises, particulièrement les TPE/PME, Groupements et réseaux d'entreprise, Organisations professionnelles, ...
Publics visés	Salariés
Résultat attendu	Améliorer l'accès à la formation des salariés des TPE-PME, notamment des salariés les moins qualifiés, des salariés de plus de 54 ans, des femmes, des travailleurs handicapés, des salariés en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim...).



Le FSE pour quoi et pour qui ?

Axe 3

Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Objectif spécifique 3.1

Augmenter le nombre de personnes très éloignées de l'emploi bénéficiant d'un parcours d'insertion (43,506 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions de repérage des situations de pauvreté et de précarité ◆ Mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever ◆ Actions de formation et de professionnalisation des conseillers et des acteurs de l'insertion ◆ Actions d'amélioration de l'offre d'insertion...
Porteurs visés	Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, et en particulier : les départements, les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi, les maisons de l'emploi, les acteurs du service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l'emploi... ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés
Publics visés	Bénéficiaires du RSA, Personnes en situation ou menacés de pauvreté, femmes, Jeunes très désocialisés cumulant des handicaps
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accroissement du nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre d'un parcours d'insertion ; ◆ Accroissement du taux d'emploi des personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours d'insertion

Objectif spécifique 3.2

Accroître le nombre de projets d'animation et de coordination de l'offre d'insertion (3,350 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions d'animation et d'information afin de promouvoir l'insertion ◆ Appui à la définition et à la mise en œuvre des pactes territoriaux d'insertion et d'autres cadres d'action ou de coordination ◆ Mise en réseau des acteurs pour la mise en œuvre d'offres de services adaptés pour la levée des freins à l'emploi et pour la création d'emplois...
Porteurs visés	Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, et en particulier : les départements, les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi, les maisons de l'emploi, les acteurs du service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l'emploi... ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés..
Publics visés	Sans objet
Résultat attendu	Augmenter le nombre de partenaires impliqués dans l'animation et la coordination de l'offre d'insertion par des cadres d'action ou des accords territoriaux ; Créer les conditions d'une animation renforcée de l'offre d'insertion ; Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion



Le FSE pour quoi et pour qui ?

Axe 3

Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Objectif spécifique 3.3

Accroître les compétences et la professionnalisation des métiers des services sociaux, de santé et à la personne afin d'en améliorer l'efficacité (5 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bilans de compétences des personnels ◆ Actions de formation, de professionnalisation ou de qualifications des personnels du secteur social ◆ Mise en réseau des professionnels afin de délivrer un service efficace et de haute Qualité ◆ Mise en réseau et structuration du secteur des services à la personne en filières ...
Porteurs visés	Conseil Général, CGSS, CAF, mairies, associations, structures de formation, entreprises, ... ou organismes et structures du domaine de l'action sociale, de la santé et des services à la personne
Publics visés	Personnels sociaux, médico-sociaux et administratifs travaillant dans les services sociaux et médico-sociaux ; personnels en poste ou recrutés ; professionnels en activité dans ces secteurs mais sans qualification ; futurs professionnels dont demandeurs d'emploi, ...
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer les compétences et la professionnalisation et la capacité d'action des personnels des services sociaux, de santé et à la personne, ◆ Améliorer l'accès aux droits et aux services pour les personnes vulnérables

Objectif spécifique 3.5

Accroître la capacité d'insertion des populations défavorisées présentes sur les territoires infra départementaux par la mise en œuvre de stratégies de développement local menée par les acteurs locaux (8 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'assistance préparatoire et notamment le soutien à la préparation, la mise en place et l'animation des stratégies locales ◆ L'appui à l'émergence et au montage de projets ◆ La mise en œuvre de projets d'insertion ◆ L'accompagnement et le suivi renforcés des bénéficiaires ◆ L'aide au fonctionnement, à l'acquisition de compétences et à l'animation des GAL...
Porteurs visés	Structures organisées en Groupes d'Action Locale (GAL), tel que définis par l'article 32 du règlement UE n° 1303/2013.
Publics visés	Tous types de publics éloignés de l'emploi dans le périmètre géographique couvert par le territoire des GALs, dont notamment les bénéficiaires du RSA
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Augmentation du nombre de projets locaux d'insertion menés par des acteurs locaux dans le cadre de stratégies de développement local, ◆ Amélioration des capacités d'insertion socioprofessionnelle des personnes défavorisées par des approches territoriales.



Le FSE pour quoi et pour qui ?

Axe 4

Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous

Objectif spécifique 4.1

Diminuer le nombre de décrocheurs et de jeunes en échec scolaire (4,706 M€)

Exemples de types d'actions	<ul style="list-style-type: none">◆ Dispositifs visant à réduire l'échec et le décrochage scolaires (classes relais, internat relais, dispositif PARLER, Groupe de prévention de décrochage scolaire et réseau FoQualE)◆ Actions visant le développement de compétences et l'insertion des jeunes décrocheurs par et dans le numérique◆ Accompagnements individualisés pour la re-scolarisation, la resocialisation, la remobilisation des savoirs de base...◆ Actions de coordination visant au suivi des décrocheurs vers la remobilisation des savoirs de base et l'insertion professionnelle ...
Porteurs visés	Education nationale, Associations, Collectivités, Etablissements publics, ...
Publics visés	<ul style="list-style-type: none">◆ Elèves de 6ème rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement,◆ Elèves de collège, de lycée général et technologique, de lycée professionnel, de lycée polyvalent, confrontés à une difficulté pouvant se traduire par du décrochage,◆ Elèves pris en charge dans un dispositif relevant de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS),◆ Jeunes non scolarisés souhaitant bénéficier d'une re-scolarisation avec en perspective un accès à une qualification,◆ Jeunes décrocheurs sortis du système scolaire sans la qualification préparée.
Résultat attendu	Diminuer le nombre de décrocheurs et de jeunes en échec scolaire

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, consulter le Programme Opérationnel (PO) FSE ETAT 2014-2020 et le Document de Mise en Œuvre (DOMO) sur les sites :

<http://europe-martinique.com>

<http://www.martinique.dieccte.gouv.fr>



L'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (22,8 M€)

Le programme **Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)** finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni emploi, ni en études, ni en formation** (NEET) résidant dans les régions éligibles.

L'objectif est de faciliter l'intégration durable des jeunes les plus en difficulté sur le marché du travail en leur **proposant «un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage»**.

<p>Exemples de types d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les actions de repérage des jeunes NEET ◆ Les actions d'accompagnement renforcé des jeunes en difficulté conduites par les acteurs du service public de l'emploi au sens large ◆ Les actions permettant aux jeunes NEET d'acquérir une qualification ◆ Les actions visant à valoriser la mobilité géographique <p>Les actions visant à développer les opportunités d'immersion et de mise en situation professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les actions d'accompagnement des jeunes NEET en matière d'insertion professionnelle, et notamment celles visant l'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés par et dans le numérique ◆ Les actions et dispositifs de deuxième chance ◆ Les actions visant à augmenter le nombre de jeunes formés par le SMA et/ou leur niveau de qualification et leur accompagnement vers l'emploi
<p>Porteurs visés</p>	<p>Les partenaires du service public de l'emploi entendu au sens large (hors Pôle Emploi et l'Agence du service civique), les établissements publics, les collectivités et les associations, les syndicats professionnels, OPCA, CNFPT, LADOM, RSMA ou tout autre organisme public ou privé menant des actions d'accompagnement vers l'emploi, les partenaires du monde économique</p>
<p>Publics visés</p>	<p>Jeunes NEET : jeunes âgés de moins de 26 ans résidant à la Martinique et qui ne sont ni emploi, ni en éducation, ni en formation</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion ◆ Former les jeunes NEET engagés en mission de Service civique et leur fournissant une première expérience professionnelle ◆ Augmenter le nombre de jeunes volontaires qui reprennent leurs études à l'issue du service civique ◆ Permettre aux jeunes NEET de créer leur propre emploi en augmentant le nombre d'entreprises créées par des jeunes NEET ◆ Délivrer une formation qualifiante et/ou professionnalisante aux jeunes en emploi d'avenir ◆ Former plus de jeunes NEET ultra marins au sein du SMA et/ou augmenter leur niveau de qualification ◆ Former les ultra marins en développant leur mobilité



Quelques réalisations des programmes



Régiment du service militaire adapté de la Martinique (RSMA-M)

« Insertion socio-professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi »

Les cofinancements du FSE concourent de manière décisive à accompagner la montée en charge du nombre de jeunes martiniquais formés, qui sont passés de 614 Volontaires Stagiaires (VS) à 791 VS entre 2014 et 2016.

Ils donnent également les moyens au RSMA de la Martinique d'ancrer son action dans :

- une approche globale du jeune et de son insertion en développant un véritable parcours des savoirs : savoir, savoir-être, savoir-faire et savoir donner afin de savoir devenir.
- une offre de formation socio-professionnelle constamment enrichie et adaptée afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises et du territoire.
- une dimension partenariale affirmée, le SMA étant un dispositif résolument tourné vers l'extérieur qui met en œuvre une politique de développement de partenariats avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, institutionnels ou privés, à la fois en matière de recrutement, de formation et d'insertion

Commissaire de première classe KRANTSCHENKO Pierre - RSMA

Lors de ma formation au RSMA, ce fut un peu difficile au début, mais j'ai appris l'importance de la rigueur et du respect des consignes dans une cuisine. J'ai repris confiance en moi car je sais que de nombreux jeunes avant moi ont trouvé un emploi à l'issue de leur formation. En particulier, c'est valorisant de savoir que les plats que j'ai préparés au restaurant pédagogiques sont appréciés par les convives.

*ORNEM Anne Céline
VS Filière AIDE CUISINIER*

J'ai choisi cette filière car j'aimais la mécanique ; j'ai reçu une formation qui m'a permis de valider mon projet professionnel. A la fin de mon engagement, et avec mon permis de conduire passé au RSMA, je vais entrer en alternance en BAC PRO.

DESTIN Alido – VS Filière MECA CRE

Pour en savoir plus

Site internet : <http://www.rsma-martinique.com/>

TWITTER : Tweets de @RSMA972



Quelques réalisations des programmes



CONGES BTP ANTILLES GUYANE (CCP BTP ANTILLES GUYANE)

« Accompagner les entreprises du BTP et en particulier les TPE dans l'amélioration de la gestion de l'emploi salarié »

Engagée dès 2012 dans un processus de modernisation de l'architecture de ses services, l'association CONGES BTP Antilles Guyane, organisme professionnel au cœur de la relation Travail – Entreprises du secteur BTP a sollicité le Fonds Social Européen pour l'accompagner dans un projet de développement visant à accroître l'efficacité de ses services et la dynamisation de la gestion de l'emploi et des congés au sein des entreprises du BTP et en particulier au sein des TPE.

Ce projet s'appuie sur l'amélioration de son interface extranet pour en faire l'outil privilégié de déploiement des services et des relations avec les partenaires employeurs et salariés.

Je suis un utilisateur convaincu de l'intérêt du site extranet. Il est pour moi un vrai outil de gestion de ressources humaines, clair, simple à utiliser.

Par ailleurs, il permet un gain de temps et une meilleure transparence dans la gestion des congés.

Je remercie donc le FSE et la caisse de congés payés d'avoir mis en place cet outil qui est devenu indispensable pour notre société.

Kévin LINEL - ERIDAN

Le déploiement de l'extranet permet :

- Une gestion administrative plus souple et une meilleure organisation du temps de travail en limitant les oublis et les erreurs
- La possibilité d'une saisie des données en ligne et l'assistance directe d'un interlocuteur de la caisse qui nous permet d'être réguliers dans la tenue des documents sociaux.
- La mise à disposition rapide et dématérialisée des documents facilitant la transmission aux salariés.
- La consultation instantanée des informations et un suivi en temps réel de notre compte,
- La possibilité d'avoir tous ces éléments sur un espace virtuel

L'Europe à travers le FSE aide les organismes sociaux et professionnels à mettre à disposition des entreprises des outils de simplification de la gestion de l'emploi.

Max PLANCY Gérant CAREV SARL



Quelques réalisations des programmes



ASSOCIATION SOLIDARITES LAMENTINOISES (ASL)

« Atelier chantier d'insertion (ACI) CHIMEN MOFWAZ »

S'inscrire dans la logique Européenne, un exercice structurant.

Depuis plusieurs années, l'Association Solidarités Lamentinoises (ASL) s'inscrit résolument dans la logique européenne (principes horizontaux) pour la conception de ses dispositifs. C'est donc tout naturellement que notre association a sollicité le FSE pour la réalisation de plusieurs Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et notamment pour l'ACI « Chimen Mofwaz » dans le domaine du spectacle vivant.

La mise en œuvre de ce projet d'envergure (25 salariés en parcours d'insertion, 7 encadrants techniques, 3 coordinateurs administratifs autour de 4 corps de métier), a impliqué le concours de plusieurs cofinanceurs (FSE : 24,88%, partenaires publiques : 71.02% et partenaires privés : 4.10%) pour finaliser le plan de financement s'élevant à 1 901 827 € (pour 24 mois).

Le FSE intervenant en remboursement de service fait, une association telle que la nôtre est contrainte par un plan de trésorerie qui tient compte des délais de versement des différentes institutions. Ainsi, les fonds européens ne peuvent malheureusement pas être sollicités à leur pleine mesure. Cependant, au regard des exigences très strictes de l'Europe, l'utilisation des fonds européens impose un exercice structurant qui a permis à l'ASL de développer un niveau d'ingénierie reconnu.

*Cécile CHABRELE
Chargée de Mission Insertion ASL
Cheffe de Projet ACI Chimen Mofwaz*

J'ai participé à l'ACI « Chimen Mofwaz » dans le but de structurer ma carrière artistique, d'acquérir une expérience pratique de la musique en groupe et d'affiner mes différentes compétences dans ce domaine. Il me tenait à cœur de m'investir dans un projet ancré dans la culture de mon pays et c'est ce que j'ai pu réaliser lors de mon parcours.

J'ai découvert un contenu pédagogique enrichissant qui m'a permis de me découvrir et d'acquérir un fort bagage artistique et administratif. De plus j'ai bénéficié d'un voyage culturel à Chypre, organisé par l'URSIAE dans le cadre du programme ERASMUS, par le biais de l'ASL. Cela a été un des points culminant de la mise à profit des connaissances apprises au sein du chantier.

Le « vivre ensemble » et le travail en groupe est selon moi bénéfique pour le développement de notre personne.

Le parcours en Chantier d'Insertion est à faire connaître pour qu'il y ait d'autres bénéficiaires de ce merveilleux dispositif.

Grâce à tout cela, je suis aujourd'hui plus confiante pour regarder vers l'avenir.

*Ange Emmanuelle PASTEL
Salariée en parcours d'insertion
du Département Musique*



Nouvelles modalités de mise en œuvre

Une culture du résultat

Donner aux citoyens les moyens de savoir à qui bénéficie le FSE est un souci permanent pour la Commission européenne. À cet effet, tous les acteurs portent une attention particulière aux caractéristiques des personnes entrées dans le programme et à leur situation après le passage dans une action. Que font-elles ? Ont-elles accédé à l'emploi ou à une formation ? Autrement dit le programme a-t-il été efficace ?

Cette culture du résultat suppose notamment un meilleur ciblage des actions et des opérateurs. Les exigences de gestion du FSE sont le gage de la bonne utilisation des deniers publics. Elles s'inscrivent dans un cercle vertueux et servent un objectif d'efficacité et de résultat pour les habitants.

L'obligation de publicité européenne

En bénéficiant d'une aide européenne, le porteur de projet s'engage à informer le public de l'existence d'une contribution européenne à son projet.

De nouvelles modalités de mise en œuvre

Afin de réduire la charge administrative pesant sur les organismes bénéficiaires de crédits FSE, une série de mesures ont été prises afin de généraliser les systèmes de coûts forfaitaires et de systématiser la dématérialisation à l'ensemble des démarches liées à la gestion de ce fonds.

Des principes horizontaux devront être respectés dans la conduite des projets et du programme afin de contribuer aux objectifs de la stratégie UE 2020.

La sélection des opérations par l'autorité de gestion sera guidée par des principes directeurs dont l'objectif est la sélection optimale d'opérations les plus en phase avec les buts recherchés.

Mesurer la performance et les progrès accomplis

La période de programmation 2014-2020 est marquée par un changement important dans le processus de l'évaluation de la mise en œuvre. La Commission insiste en effet sur la nécessité de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE. Le programme opérationnel est construit à partir d'un cadre logique d'intervention, qui identifie les défis et besoins auxquels on doit répondre avec le FSE, et les changements attendus.

Comme tout bénéficiaire de crédits, L'Etat et la CTM doivent rendre compte de l'usage et de la bonne gestion de ces crédits au Parlement européen. Cela permet de justifier de la bonne utilisation des deniers publics et de bénéficier de la réserve de performance si les cibles du programme mis en œuvre à la Martinique sont atteintes.



Modalités de gestion 2014-2020

Les demandes de concours devront obligatoirement être présentées dans l'application «Ma démarche FSE».

https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html

Les appels à projets concernant l'IEJ et les axes d'intervention 1, 2 et 4 sont diffusés sur les sites :

<http://www.martinique.dieccte.gouv.fr>

<http://europe-martinique.com/>

Pour toutes questions relatives aux appels à projets, nous vous remercions de contacter les personnes suivantes :

Appels à projets Axe 1 (OS 1.1) et Axe 2 (OS 2.2) :

Alain TEPIE : alain.tepie@dieccte.gouv.fr ;

Appel à projets Axe 2 (OS 2.1) :

NDZANAH Joseph-Marie : joseph-marie.ndzanah@dieccte.gouv.fr ;

Appels à projets Axe 1 (OS 1.2), Axe 4 et IEJ :

Maryse DUGUET : maryse.duguet@dieccte.gouv.fr

Les demandes de concours relevant de l'IEJ et des axes 1, 2 et 4 seront instruites par le Département FSE de la DIECCTE Martinique :

Département FSE : 972.fse@dieccte.gouv.fr

Cinthia DOYEN : cinthia.doyen@dieccte.gouv.fr

Gisèle DUPUY : gisele.dupuy@dieccte.gouv.fr

Fabrice BREDON : fabrice.bredon@dieccte.gouv.fr

Les demandes de concours relevant de l'axe 3 seront instruites par la CTM dans le cadre de sa subvention globale « Inclusion ».

Contacts CTM : appui.europe@collectivitedemartinique.mq

Karl LARCHER : Karl.larcher@collectivitedemartinique.mq

Joëlle GROLLEAU : Joelle.grolleau@collectivitedemartinique.mq

Frédérique TEREAU : Frederique.tereau@collectivitedemartinique.mq

Guanaelle LISE : Guanaelle.lise@collectivitedemartinique.mq

Les critères régionaux de sélection serviront de base à la sélection des projets déposés. Ils ont pour objectif de financer certains projets et d'en exclure d'autres dont la valeur ajoutée n'apparaîtrait pas suffisante eu égard aux objectifs du programme opérationnel FSE Etat et aux dispositifs de droit commun.



Pour en savoir plus

Consulter les appels à projets, les critères de sélection, les manuels MDFSE d'aide au dépôt des demandes de concours sur les sites :

<http://europe-martinique.com>

<http://www.martinique.dieccte.gouv.fr>

